

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant prolongation de l'exercice des fonctions
supérieures en qualité d'Administrateur général de
l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle
continue en Communauté française**

Extrait

A.Gt. 12-06-2025

M.B. 04-08-2025

Par arrêté daté du 12 juin 2025, le Gouvernement de la Communauté française a décidé ce qui suit :

- l'exercice des fonctions supérieures de Monsieur Christophe MELON en qualité d'Administrateur général de l'Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue de la Communauté française est maintenu jusqu'à la désignation d'un nouveau mandataire et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, une requête signée et datée peut être introduite contre cette nomination endéans les soixante jours après cette publication.

La requête identifiant les parties ainsi que l'acte attaqué et exposant les faits et moyens doit être envoyée sous pli recommandé à La Poste au Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles.

Toute personne justifiant d'un intérêt peut obtenir une copie conforme de cet arrêté de nomination auprès de la Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines du Ministère de la Communauté française.